



Pratiquer l'anthropologie aujourd'hui : nouvelles contraintes, nouveaux possibles ?

Jeudi 14 novembre 2013.

Fondation Charles Léopold Mayer
38, rue Saint Sabin
75011 Paris

Argumentaire

Dans la dynamique du forum des associations organisé par l'AFEA le 6 avril dernier à Marseille, et à l'heure où la recherche est de plus en plus précarisée et atomisée, nous nous proposons de considérer des questions qui ont surgi lors des débats autour des mutations auxquelles notre discipline se trouve confrontée. Ces questions ont trait aux nouveaux lieux et aux nouveaux contextes dans lesquels se pratique la discipline, aux objets qu'elle peut construire ou non, avec pour toile de fond les bouleversements que subit le monde académique. De ces contextes d'exercice de l'ethnologie/anthropologie, sans cesse renouvelés, découle un certain nombre d'interrogations qui appelle à débattre collectivement, de manière à construire, au sein de l'AFEA, des propositions visant à rendre visible les savoir-faire et les apports de la discipline.

Certains de ces débats sur les nouvelles demandes en anthropologie sont anciens au regard des journées et des groupes de réflexion qui ont vu le jour, dès le début des années 1990, répondant aux questionnements qui émergeaient alors. Précurseur, le Gra2f3 (Groupe de Réflexion sur l'anthropologie appliquée en France et hors de France, créé par l'ORSTOM - désormais IRD -, le CNRS et l'université de Paris X – Nanterre), a organisé des séminaires de réflexion et de témoignages dès cette période. En 2004, trois associations réunissant des anthropologues ont consacré des journées d'études à ce thème (APRAS : « Anthropologues sous contrat ethnologie hors les murs » à Paris ; SEF : « L'anthropologie appliquée aujourd'hui » à Bordeaux ; AFA : « Anthropologie sous

contrat : pratique et produits » à Paris). Ces journées s'intéressaient aux chercheurs sous contrat (et non pas à la recherche dans ses multiples contextes, comme c'est le cas aujourd'hui). Plus récemment, en décembre 2007, durant les Assises de l'ethnologie et de l'anthropologie en France, un débat sur « les anthropologues dans la société » a abordé des questions proches de celles que nous souhaitons soumettre à réflexion aujourd'hui : finalité du savoir anthropologique, relations entre recherches institutionnelles et recherches finalisées, implication des ethnologues.

Tous les anthropologues, qu'ils appartiennent au monde académique ou qu'ils soient hors-statut sont concernés, chacun à leur manière, par les bouleversements du monde de la recherche. Les nouvelles conditions de financement influent en effet sur les sujets traités et les conditions dans lesquelles se déroule la recherche. Certaines institutions universitaires ont mis en place une professionnalisation, parallèle au circuit classique de la recherche, qui répond ainsi à de nouvelles demandes, alors que des associations, des bureaux d'études ou des entreprises font désormais appel aux anthropologues, ouvrant de nouveaux lieux à la pratique de la discipline. Des thèses se font avec des contrats en entreprise (CIFRE) ou associées à des contrats financés.

Ces contextes relativement inédits s'accompagnent de demandes spécifiques qui redéfinissent les conditions de la recherche auxquelles l'anthropologue doit faire face : notamment en ce qui concerne la définition des questions à traiter, les contraintes de temps, la maîtrise de l'objet d'étude, les conditions d'enquête, la nature des sources, le mode de restitution, etc. L'anthropologue doit dès lors adapter ses méthodologies, redéfinir son rôle et son statut ainsi que la finalité de son travail.

L'objectif de cette journée est d'appréhender ces pratiques ethno/anthropologiques émanant de professionnels ayant une formation et des savoir-faire disciplinaires identiques bien qu'intervenant dans des contextes d'exercice différents, que ces derniers soient nouveaux ou modifiés, et subissant aussi, à des degrés divers, les bouleversements intervenus dans le monde de la recherche. Ces changements dans les conditions d'exercice de la profession suggèrent de s'interroger sur :

- **La nature des demandes exprimées** (recherche/expertise/ingénierie sociale) et le sens qu'elles recouvrent.

La multiplication des demandes de recherche en ethnologie peut-elle être interprétée comme une ouverture de la société aux apports de l'anthropologie ou

doit-on l'envisager comme une demande d'expertise, conçue comme une lecture avertie des travaux existants et permettant une mise en perspective d'un problème donné, sans production de données nouvelles ? S'agit-il plutôt d'ingénierie sociale envisagée comme une réponse directe à une difficulté sociale identifiée ? En quoi ces demandes concernent-elles la recherche et permettent-elles de mobiliser un savoir-faire d'ethnologue ? Quelle place et quel statut sont attribués aux ethnologues pour mettre en œuvre ce qui fait la spécificité de leur formation, de leurs pratiques et de leurs savoirs ?

- Les modifications engendrées par la baisse des crédits récurrents ont conduit **les laboratoires publics à rechercher des contrats extérieurs**, à une évaluation de plus en plus comptable de la recherche, à la création de l'ANR et à la mise en place de la LRU. En quoi un financement sur proposition a-t-il modifié les savoir-faire et les pratiques des chercheurs ? La recherche institutionnelle génère-t-elle désormais une recherche spécifique ? Dans un contexte de reconfiguration des conditions de production et de diffusion des sciences sociales, la recherche ethnologique doit-elle abandonner certains pans de ses pratiques et de ses savoir-faire ou bien trouve-t-elle à s'exprimer différemment ?

- **Les réponses qui peuvent être apportées.** De nouveaux contextes d'exercice implique pour l'anthropologue d'envisager les frontières de ses compétences, de mettre en action des pratiques diverses. Souvent recruté pour des raisons qui dépassent les simples objectifs de la recherche, comment, dans ce cas, élaborer une réponse qui permette de mobiliser un savoir-faire de recherche, formation professionnelle initiale de l'anthropologue tout en répondant à la demande qui lui est faite ? Dans quelle mesure les réponses apportées permettent-elles d'explorer les possibles de la discipline ? Ces réponses sont-elles innovantes ? Dépassent-elles les frontières de la discipline ? Jusqu'où un chercheur peut-il préserver sa déontologie professionnelle et/ou dans quelle mesure peut-il être amené à renoncer à son « savoir-être » d'anthropologue ?

- **L'existence d'espaces collectifs pour débattre de ces questions.**

Dans ces nouveaux contextes, les individu-ethnologues peuvent se retrouver dans une position ambiguë qui les pousse à considérer les limites de la discipline et celles pouvant avoir trait à leur personne. Le dilemme qui peut en découler nécessite

d'envisager des lieux collectifs de débat et de réflexion, indispensables à l'avenir et à la cohérence de la discipline.

Cette journée d'étude sera donc consacrée à l'exposé de leur expérience par des anthropologues/ethnologues qui exercent dans différents contextes (entreprises, bureaux d'étude, associations...) et dans des champs plus ou moins constitués de la discipline. En interrogeant les témoins de ces nouvelles conditions d'exercice de l'anthropologie, nous souhaitons connaître la diversité des demandes exprimées et la façon dont ils y répondent, les problèmes qu'ils rencontrent et leurs liens avec le collectif. Chaque intervention sera l'occasion de débattre avec l'auditoire et d'amorcer des réponses collectives à ce qui, généralement, est laissé à l'appréciation de l'individu-anthropologue seul et en contexte.

Ces débats seront également l'occasion de contribuer à un état des lieux de l'anthropologie en France aujourd'hui, objet de ces journées – passées et à venir – organisées par l'AFEA. Ces journées fourniront en effet matière à élaborer une série de propositions visant à la promotion de notre discipline.